

A l'attention de Mesdames et Messieurs les  
parents d'élèves des écoles de Voreppe

Dossier suivi par  
Frédéric Dorville  
Directeur de Cabinet / Tél : 04 76 50 47 23  
Courriel : frederic.dorville@ville-voreppe.fr  
TS 16928

Voreppe, le 6 mai 2020

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le gouvernement a autorisé à compter du 11 mai la reprise progressive des enseignements dans les écoles et ce, quelle que soit la couleur associée à notre département pour la mise en œuvre des mesures de déconfinement.

Cette reprise scolaire s'effectuera sur la base du volontariat des familles et en fonction de la présence des enseignants. Elle devra aussi respecter un certain nombre de préconisations sanitaires et d'aménagements de locaux.

Dès cette annonce, le *Pôle éducation et petite enfance* s'est mis en lien avec Monsieur Cyril Hélay-Girard, Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, les directeurs d'école afin d'élaborer un dispositif et une organisation des personnels dans chaque école qui garantissent l'accueil dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire des enfants, des enseignants, des agents et des parents. Aujourd'hui, ce dispositif est opérationnel, avec des classes équipées et aménagées pour respecter les distances physiques entre élèves et avec les enseignants.

En revanche, un délai supplémentaire est nécessaire pour que les Directeurs puissent élaborer les plannings en fonction à la fois des enseignants pouvant reprendre le travail en présentiel et en fonction du nombre d'enfants à accueillir.

C'est pourquoi, d'un commun accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, la reprise de l'école se fera à Voreppe à partir du lundi 18 mai 2020, dans les conditions suivantes :

L'école sera ouverte aux élèves des classes « charnières » que sont les grandes sections de maternelle, les CP et les CM2, sur la base d'un accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin. Les écoles seront fermées l'après-midi pour que les enseignants puissent se consacrer à l'enseignement à distance, aux élèves des autres classes.

Le recensement des élèves à accueillir est effectué par les Directeurs d'écoles, qui appliqueront, en cas de besoin, les critères de priorité retenus au niveau national (l'accueil des enfants du personnel prioritaire sera maintenu à l'école Jean Achard la semaine du 11 mai 2020).

Attention : seuls les enfants recensés seront admis dans les écoles et dans les temps périscolaires.

Les élèves seront répartis par groupes de 5 enfants par niveau de maternelle et par groupes de 8 enfants par niveau d'élémentaire afin de se garantir une marge de manœuvre en cas de besoin.

L'accueil périscolaire sera assuré normalement de 7h30 à 8h30. Les enfants ne restant pas au restaurant scolaire sortiront à 11h30. Les autres prendront le temps du repas et sortiront à 13h30. Une réflexion est actuellement engagée avec la MJC pour prolonger ce temps périscolaire jusqu'à 18h15. Une réponse vous sera très vite apportée à ce sujet.

Des repas froids individualisés seront fournis par notre prestataire habituel SHCB pour les enfants inscrits selon les modalités habituelles. Le prix du repas reste inchangé.

A noter que pour bénéficier du repas le 1<sup>er</sup> jour d'accueil, lundi 18 mai, les enfants retenus pour aller à l'école devront être inscrits au restaurant scolaire auprès du service Éducation le 13 mai au plus tard à midi. A défaut, ils devront apporter leur repas. Sachant qu'il nous est interdit d'utiliser les réfrigérateurs des restaurants scolaires.

Ce dispositif sera appliqué tel quel jusqu'au vendredi 29 mai 2020. Il sera ensuite réévalué, si besoin, pour le mois de juin avec l'ouverture éventuelle d'autres niveaux.

Soyez assuré(e)s que tout est mis en œuvre pour que ce retour dans nos écoles se fasse dans les meilleures conditions d'accueil et sanitaires possibles. Je tiens ici à remercier tous les interlocuteurs qui ont participé activement aux réflexions et permis de mettre en place cette organisation inédite et complexe : les services municipaux, les Directeurs et Directrices des écoles, l'Inspection d'Académie, les représentants de parents d'élèves, les DDEN et la MJC de Voreppe.

Je remercie également les enseignants pour leur grande disponibilité et leur mobilisation dans l'intérêt des enfants, dans des conditions difficiles et complexes, ainsi que pour tout le travail qu'ils ont fourni ces dernières semaines pour assurer une présence éducative auprès de tous les enfants.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleures salutations.

Luc Rémond

Maire  
Vice-président du Pays Voironnais

